

## LINKERS – OPEN INTERNATIONAL DE DEAUVILLE

Organisé par le Deauville Yacht Club, club affilié à la Fédération Française de Voile (FFV), en partenariat avec l'Association France Dragon et la Ville de Deauville.

**19 au 22 juin 2019**

### AVIS DE COURSE

**Grade 4 FFV**

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AdC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### 1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1. Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2. Les règles de la classe des Dragon sauf la règle 13.30 qui ne sera pas appliquée.
- 1.3. Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction de tous les documents de course, le texte français prévaudra.

#### 2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la Classe Dragon. Les propriétaires doivent être membres de leur association nationale,
- 3.2. Les concurrents devront produire :
  - 3.2.1. La copie de leur certificat de jauge et leur attestation d'affiliation à leur association nationale,
  - 3.2.2. Leur attestation d'assurances au tiers,
  - 3.2.3. Une autorisation parentale pour les mineurs,
  - 3.2.4. Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
  - 3.2.5. Pour les concurrents français leur licence FFVoile « Compétition » ou leur licence « Adhésion » ou « Pratique » accompagnées d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- 3.3. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire ci-joint en le retournant Quai de la Marine, 14800 Deauville accompagné du règlement des droits d'inscription ou **directement sur le site** [http://nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Club=DYC](http://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=DYC)
- 3.4. Les équipages peuvent régler leur inscription par virement à l'ordre de DEAUVILLE YACHT CLUB selon les coordonnées suivantes :
  - International Account Bank Number (IBAN) : **FR76 1380 7109 3076 0011 6481 538**
  - Bank Identifier Code (BIC) : **CCBPPRPPNAN**
  - Banque/Bank : **BPGO DEAUVILLE**
  -
- 3.4. Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - Le certificat de jauge ou de conformité, un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  -

#### 4 DROITS A PAYER

**Pour toute inscription et règlement avant le 10 juin 2019,** le montant des frais d'inscription est fixé à **340 euros**. Ce montant comprend les frais portuaires au Port municipal de Deauville, les grutages, l'accès aux



## DEAUVILLE YACHT CLUB

parkings réservés et les entrées par bateau à toutes les manifestations officielles (cocktails, dîners des équipages). Après le 10 juin 2019, les droits d'inscription seront de 400.00 €.

### 5 PROGRAMME

#### 5.1 – programme de l'épreuve :

- *Lundi 17 et Mardi 18* : **09h00 à 18h00** : Grutages, inscriptions,
- *Mercredi 19* : **09h30** : Briefing,  
**11h00** : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses  
**18h30** : Cocktail d'accueil au Deauville Yacht Club,
- *Jeudi 20* : **11h30** : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses,  
**20h00** : Dîner des équipages,
- *Vendredi 21* : **12h10** : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses,  
**19h00** : Cocktail Linkers,
- *Samedi 22* : **12h50** : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses,  
**16h00** : Grutage à l'issue des régates,  
**17h30** : Remise des prix au Deauville Yacht Club.

#### 5.2 – Prévisions horaires des portes du Port municipal de Deauville.

<i>Heures GMT + 2</i>	<i>Ouverture</i>	<i>Fermeture</i>
Mercredi 19	10 :21	16 :00
Jeudi 20	11 :01	16 :36
Vendredi 21	11 :40	17 :11
Samedi 22	12 :20	17 :44

**DERNIER JOUR : PAS DE SIGNAL D'AVERTISSEMENT APRES 15h30**

### 6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course seront délivrées aux participants après la confirmation de leur inscription au secrétariat de course et affichées selon les prescriptions fédérales.

### 7 PARCOURS ET ZONE DE COURSE

Les parcours seront de type aller – retour (Banane) avec une longueur maximale de 1.5 mile pour le bord de près.

La zone de course est située en face de Deauville et/ou Trouville.

### 8 CLASSEMENT

**8.1** – Le classement général sera effectué en retirant le plus mauvais score si 4 courses ou plus sont courues et validées. Si 8 courses et plus sont courues et validées, les 2 plus mauvais scores seront retirés.

**8.2** – Trois courses seront nécessaires pour valider l'épreuve.

### 9 PRIX

Tous les concurrents recevront un prix.

### 10 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

Pour les bateaux accompagnateurs, les droits de mouillage, de mise à l'eau et/ou de sortie sont offerts.

### 11 JURY

Un jury observateur sur l'eau pourra être mis en place et ses actions seront définies dans les Instructions de Course.

### 12 COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre, ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 13 DECISION DE COURIR.

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.



## DEAUVILLE YACHT CLUB

En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 14 DROITS A L'IMAGE

En participant au « LINKERS – OPEN INTERNATIONAL de DEAUVILLE », un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'autorité organisatrice et aux partenaires du Linkers-Open International de Deauville, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toute diffusion, toute image de lui-même ou de son bateau, réalisée pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent, et sur tout type de support

### 15 CONTACTS

#### DEAUVILLE YACHT CLUB

1, Quai de la Marine – 14800 Deauville

E-mail : [deauville.yacht.club@wanadoo.fr](mailto:deauville.yacht.club@wanadoo.fr)

Site internet : [www.deauvilleyachtclub.fr](http://www.deauvilleyachtclub.fr) , chapitre « Linkers-Open International de Deauville »

Tél : + 33 (0)2 31 88 38 19

## ANNEXE "PRESCRIPTIONS"

### Prescriptions of the Fédération Française de Voile for foreign competitors

Racing Rules of Sailing 2017-2020

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (Decisions on protests concerning class rules):  
The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (Damages):  
Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (Appeals and requests to a national authority):  
The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (Compliance with class rules; certificates):  
The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (Changes to the racing rules):  
An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (National prescriptions):  
Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.  
In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (Protest committee):  
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

#### APPENDIX R (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)